

quorum. Dans chaque cas, le sous-comité devra communiquer ses conclusions au comité.

Je le répète, il s'agit d'une procédure ordinaire qui n'en a pas moins son importance. Je propose l'adoption du rapport.

L'honorable M. Brooks: L'honorable sénateur, pourrait-il répondre à cette question? Tous les travaux du comité des divorces étaient-ils à jour à l'égard des sessions précédentes? S'agit-il maintenant de pétitions nouvelles ou bien sont-elles le reliquat de la session dernière?

L'honorable M. Roebuck: Aucune des pétitions en question n'a été reportée de la session précédente, mais je ne saurais dire que le comité a disposé de toutes les causes pendantes. Pour diverses raisons, on a pu reporter à plus tard la décision sur certaines causes. Toutefois, on a disposé de toutes les causes qu'on a pu entendre.

Nous nous attaquons maintenant aux nouvelles pétitions qui nous ont été présentées. De nos jours, lorsqu'une cause est régulière, il s'écoule environ trois mois depuis le moment où la pétition est présentée et la date où le comité rend sa décision. Il n'y a aucun retard. Les parties sont entendues dès qu'elles sont prêtes et l'on a accompli de grands progrès dans l'audition des causes. Je voudrais en dire un peu plus long à ce sujet dans un instant.

(La motion est adoptée.)

ADOPTION DES RAPPORTS DU COMITÉ

Le Sénat passe à l'étude des rapports n^{os} 2 à 49, inclusivement, du comité permanent des divorces, rapports qui ont été présentés le 13 mai.

Son Honneur le Président suppléant (M. Gershaw): Honorables sénateurs, vous plaît-il d'adopter ces rapports?

L'honorable M. Roebuck: Honorables sénateurs, puis-je commenter la masse de rapports posés sur le bureau du greffier? Il s'agit des rapports n^{os} 2 à 49, presque 50 rapports, dont tous les témoignages ont été entendus par le commissaire. Chacun de ces cas est différent. Chaque cas a été entendu et a fait l'objet d'un rapport au comité permanent des divorces; le comité a lu et étudié ces rapports. Dans chaque cas une résolution a été adoptée pour renvoyer le rapport à cette Chambre, et je propose maintenant l'adoption de tous ces rapports.

Honorables sénateurs, cette masse de rapports a exigé beaucoup de travail, d'étude et de décisions.

J'aimerais ajouter que nous sommes très chanceux en cette enceinte d'avoir un com-

missaire aussi diligent, intelligent et digne et ayant des connaissances juridiques aussi étendues que celui qui entend les auditions à l'appui de ces rapports. Je n'assiste pas aux auditions, car cela l'embarrasserait; mais j'obtiens sans cesse des renseignements sur notre commissaire. Je n'ai entendu aucune critique, mais j'ai entendu bien des compliments à son égard pour le calme impartial, la dignité et l'intelligence dont il fait preuve dans l'accomplissement de notre travail.

Honorables sénateurs, je suis très heureux de proposer l'adoption de ces rapports.

(La motion est adoptée et les rapports sont adoptés, sur division.)

DÉPÔT DES RÉSOLUTIONS

Autorisation ayant été accordée de revenir à la présentation des pétitions.

L'honorable M. Roebuck, président du comité permanent des divorces, dépose les résolutions suivantes:

Résolution 1, pour faire droit à Gloria Jeliu Dimitrov.

Résolution 2, pour faire droit à Joseph-Adélaré Raymond Michalk.

Résolution 3, pour faire droit à Lorraine Marie Manktelow Wigglesworth.

Résolution 4, pour faire droit à Fred Barbely.

Résolution 5, pour faire droit à Lise St-Onge Marleau.

Résolution 6, pour faire droit à Julienne Jolin Grimard.

Résolution 7, pour faire droit à Henry (Henri) Lumbroso.

Résolution 8, pour faire droit à Gladys Winnifred Nickle MacGillivray.

Résolution 9, pour faire droit à Sybil Marchand Dubman Israelovitch.

Résolution 10, pour faire droit à Marcel Edward Bernard Sevigny.

Résolution 11, pour faire droit à Ann (Anne) Margulis Sokoloff.

Résolution 12, pour faire droit à Elizabeth Patricia Gaze Godden.

Résolution 13, pour faire droit à Jean-Louis Bélanger.

Résolution 14, pour faire droit à Anne Litvack Schnider.

Résolution 15, pour faire droit à Adeline Landry Stevens.

Résolution 16, pour faire droit à François Gougeon.

Résolution 17, pour faire droit à Sharon Olivia Marguerite Selby Fraser.

Résolution 18, pour faire droit à Carol Joyce Packer Michaels.